

## LICENCE 3 de SCIENCES DE L'EDUCATION

### CUFEF – UHA

### ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

#### 1. MODALITES D'INSCRIPTION

*1.1. Les étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) ou d'un diplôme supérieur, quelle que soit la discipline, pourront s'inscrire à la Licence 3 Sciences de l'Education de l'UHA, ainsi que les étudiants titulaires :*

- du CAPES ou de l'agrégation,
- du CAPLP2
- du Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles,
- du Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation,
- du Certificat d'Aptitude à l'Inspection des Ecoles Elémentaires,
- du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Technique,
- du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de la Jeunesse et des Sports.

*NB : sont dispensés d'examen d'équivalence les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat préparé en 3 ans et donnant accès aux professions du domaine de la santé :*

- Diplôme d'Etat de sage-femme, d'infirmier, d'ergothérapeute, de kinésithérapeute, de psychomotricien, de pédicure, de manipulateur radio,
- Diplôme de Technicien Supérieur en imagerie médicale,
- Certificat de Capacité d'Orthophoniste et d'Orthopédiste.

En accord avec la Faculté des Sciences de l'Education, nous incluons également dans cet article 1.1., les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat en 3 ans :

- d'Educateur Spécialisé,
- d'Assistant du Service Social,
- d'Animateur Socio-Educatif.

*1.2. Les étudiants ne disposant pas des titres requis devront :*

*1.2.1. Présenter leur dossier de demande de dérogation d'une deuxième année de licence (L2). Celle-ci peut-être accordée pour des diplômes de niveau L2 et éventuellement à des*

candidats justifiant d'acquis professionnels dans le domaine de la formation et/ou de l'éducation dont les cas seront examinés par la Commission de Validation d'Acquis de l'UHA.

1.2.2. *Les personnes autorisées par la Commission devront se présenter à l'examen d'entrée qui sera organisé par le CUFEF de l'UHA.*

1.2.3. *Les candidats admis après cet examen pourront s'inscrire de plein droit à la Licence 3 de Sciences de l'Education de l'UHA.*

1.2.4. *Les étudiants du Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants (CFEJE Mulhouse), peuvent s'inscrire en L3, conformément aux termes de la convention signée entre le CFEJE et le département de Sciences de l'Education.*

*NB : les candidats, qui ont été inscrits dans une formation et qui n'auraient pas satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances permettant d'accéder à l'année d'études suivante, ne peuvent déposer une demande de validation pour être admis dans cette année d'étude, avant un délai de 3 ans.*

## **2. DATE LIMITE DU DEPOT DES CANDIDATURES**

**15/06/2018**

**Aucune nouvelle demande ne sera prise en compte après cette date.**

## **3. EXAMEN D'ENTREE POUR LA LICENCE 3 de SCIENCES DE L'EDUCATION (POUR LES ETUDIANTS CONCERNES)**

3.1. *Examen écrit de 2 heures portant sur la lecture approfondie des deux ouvrages suivants :*

- Perrenoud, P. (1994). *Métier d'élève et sens du travail scolaire*. ESF
- Coulon, A. (2005). *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*. Paris: Economica

Cet examen a pour but d'évaluer les compétences suivantes :

- savoir identifier et définir les concepts développés dans les deux ouvrages au programme ;
- savoir mettre en relation ces concepts ;
- savoir rédiger une synthèse portant sur différentes approches d'un même objet.

### **3.2. Date de l'examen :**

Jeudi 21 juin 2018 de 10h à 12h, à la FLSH

Les résultats seront communiqués par affichage à partir du 03/07/2018.

## **4. MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE**

4.1. *Inscription administrative* à la Scolarité de l'Université sur le site : [www.uha.fr](http://www.uha.fr) avant le 04/09/2018 (sous réserve de réussite à l'examen d'accès et/ou après accord du CUFEF)

4.2. *Inscription pédagogique* au CUFEF après la rentrée universitaire (septembre).

## **5. DATE DE RENTREE**

Réunion de présentation – Début des cours : dates précisées ultérieurement.